La Ferme des Tilleuls

Maraîchage bio — Vente directe & AMAP

FACTURE

N° F-2026-3954

Émission : 19 novembre 2026
Prestation : 16/11/2026
Échéance : 19/12/2026

Réel · TVA standard

ÉMETTEUR

Julien LEROY

Entreprise individuelle — La Ferme des Tilleuls
1 rue de la Mairie
33220 Sainte-Foy — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)
Code APE : 0113Z — Culture de légumes
TVA intra. : FR 00 000000000

CLIENT

Biocoop Les Quatre Saisons

3 avenue de la République
69007 Lyon-Démo — France

SIRET : 000 000 000 00000 (fictif — démo)
TVA intra. : FR 00 000000000
Contact : achats@biocoop-exemple.test

Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
Eau florale de mélisse bio Hydrolat artisanal, spray 100 ml	9 flacon	18.00 €	20.0 %	162.00 €
Tisane lavande-mélisse bio Sachet 50 g, séchage naturel	3 sachet	38.00 €	5.5 %	114.00 €
Panier maraîchage bio de saison Panier 5 kg — AMAP hebdomadaire	11 panier	18.00 €	5.5 %	198.00 €
Tomates anciennes bio (mélange) Cagette 3 kg — 6-8 variétés	12 cagette	14.50 €	5.5 %	174.00 €

Total HT	648.00 €
TVA 20.0 %	32.40 €
TVA 5.5 %	26.73 €
Total TTC	**707.13 €**

Mode de paiement : virement bancaire sous 30 jours (échéance 19/12/2026)

IBAN : FR76 0000 0000 0000 0000 0000 000 — **BIC :** XXXXXXXXXXX (fictif — démo)

Référence à porter : F-2026-3954

Pénalités de retard : en cas de retard de paiement, seront appliquées les pénalités au taux minimum légal (3 × taux d'intérêt légal) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L.441-10 Code de commerce). **Pas d'escompte pour paiement anticipé.**

Factur-X : document conforme au profil EN16931 (norme européenne EN 16931, obligatoire en France à partir du 1er septembre 2026 pour la réception, 2027-2028 pour l'émission).
Généré par **SelfInvoice** — écosystème MySelf — AGPL-3.0-or-later.

Factur-X EN16931